

Numero de dossier : 1033050115	
Unité administrative responsable	Arrondissement Pierrefonds/Senneville , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme pour l'arrondissement Pierrefonds/Senneville, de manière à créer une aire d'affectation "institutionnelle" à même une aire d'affectation "rurale" sur le lot 3 070 207(en cours d'enregistrement), boul. Gouin Ouest près de la rue Pilon, Collège Charlemagne inc.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

Commentaires

Ci-joint le projet de règlement:



Règlement-Modif-Plan-Pierrefonds(Collège Charlemaç

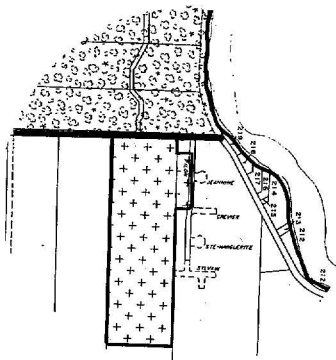
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DE L'ANCIENNE
VILLE DE PIERREFONDS (NO 1044)**

VU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

À la séance du, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le plan intitulé «Les grandes affectations du sol» du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (No 1044) est modifié par le remplacement de l'affectation «rurale» sur le lot 3 070 207 du cadastre du Québec, longeant le boulevard Gouin Ouest, par l'affectation «institutionnelle», tel qu'illustré à l'annexe du présent règlement.

ANNEXE



RURALE
INSTITUTIONNELLE
PARC RÉGIONAL

AMENDEMENT	DATE
RESOLUTION C.A. DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME	/ /
# RES. C.A.	/ /
PROJET DE REGLEMENT ET AVIS DE MOTION	/ /
# RES. C.A.	/ /
CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE REGLEMENT	/ /
DEMANDE D'APPROBATION	/ /
ADOPTE LE REGLEMENT	/ /
APPROBATION REFERENDUM	/ /
REGISTRE D'U.V.A. / U.V.	/ /
PROMULGATION DU REGLEMENT	/ /

AFFECTATION PROPOSÉE

ARRONDISSEMENT
PIERREFONDS/SENNEVILLE
Aménagement urbain et
services aux entreprises

LOT(S) *lot proposé 3 070 207*

ANNEXE ' ' AU RÈGLEMENT

PLAN NO. *6-1-19*

DATE *2003-10-22*

ÉCHELLE *1:10 000*

PRÉPARÉ PAR *Stéphane L. Morin*

APPROUVÉ PAR *Fabienne Lohy*

DOSSIER NO. *2003-22 B*